

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016

Présents : Mmes LEMAIRE, FLAMME, DAUBREGE, SFREDDO, NICAISE, CONTESSE
MM. SERPILLON, DAUBREGE, BOULEAU, COPPEE, SUEUR, DREUMONT

Absent : Monsieur LEMOINE

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Adoption du compte- rendu de la réunion du 08 avril 2016

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de cette réunion, celui -ci est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne madame Sylvie DAUBREGE comme secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie monsieur THIRY Jean-Luc pour le travail accompli durant les années passées au sein du Conseil Municipal.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A DEMISSION

Monsieur le Maire explique que monsieur THIRY Jean-Luc a présenté par correspondance à la sous préfecture en date du 22 avril 2016 sa démission de ses fonctions d'adjoint au Maire ainsi que de son mandat de conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la sous préfecture nous a envoyé le procès verbal de notification d'acceptation de démission d'adjoint au Maire datant du 29 avril 2016, reçu en mairie et par la suite remis à l'intéressé le 10 mai 2016.

De ce fait le Conseil Municipal se réunit aujourd'hui pour l'élection d'un quatrième adjoint, puisque l'actuel quatrième adjoint, madame FLAMME Marie-Christine se voit attribuer désormais la place de troisième adjoint.

Le Maire rappelle que l'adjoint doit être élu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat ayant la moyenne d'âge la plus élevée est élu.

Le Maire décide de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt des noms des candidats pour l'élection du quatrième adjoint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

Monsieur BOULEAU Nicolas se présente, il n'y a personne d'autre.

Le vote peut alors commencer.

Résultat du Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Monsieur BOULEAU Nicolas a obtenu 12 voix

Monsieur Nicolas Bouleau est élu en qualité de quatrième adjoint au maire à l'unanimité.

A compter de ce jour monsieur Nicolas BOULEAU, adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Les Fêtes et Cérémonies.

Il exercera les fonctions suivantes :

- ✧ Suivi des contrats de prestation lors des manifestations communales
- ✧ Organisation de repas, brocante, fêtes
- ✧ Gestion des illuminations de fin d'année

Cette délégation entraîne également une délégation de signature pour les documents et courriers relatifs à ses délégations.

Le Maire remet à monsieur Nicolas BOULEAU l'écharpe tricolore officielle d'adjoint au Maire.

Monsieur Nicolas BOULEAU remercie monsieur le Maire ainsi que le Conseil Municipal.

Nomination d'un conseiller délégué

Monsieur le Maire désigne monsieur SUEUR Ludovic en tant que conseiller délégué, il demande au Conseil Municipal si il ya des objections, aucune remarque n'est émise.

Monsieur le Maire donne alors délégation à monsieur SUEUR Ludovic pour exercer les fonctions liées aux fêtes et cérémonies en cas d'empêchement de l'adjoint chargé de celles-ci.

Il aura alors comme fonctions :

- ✧ Assurer la mise en place et le démontage de la sonorisation lors des différentes manifestations
- ✧ Prêt du matériel de sonorisation aux associations locales
- ✧ Gestion de l'organisation des salles (foyer rural, salle des sports, site de l'école) pendant les différentes manifestations

Monsieur BOULEAU et monsieur SUEUR se partageront l'indemnité allouée au quatrième adjoint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des commentaires.

Madame FLAMME Marie-Christine demande qui aura la charge de la préparation des salles lors des défilés ?

Monsieur le Maire lui répond que cela est sous la responsabilité de monsieur BOULEAU Nicolas.

Monsieur le Maire voudrait faire un point d'ajout.

Une remarque avait été faite par madame DAUBREGÉ Sylvie quant à la mise en place d'un point d'étape tous les ans.

Ainsi un bilan pourra être dressé et cela répondra aux attentes des collègues qui attendent des idées novatrices pour le futur.

Le conseil municipal approuve ce point d'étape, qui sera alors effectué tous les ans à la même période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.